

# France Connect, pour simplifier l'administration numérique



France Connect,  
pour simplifier  
l'administration  
numérique

## **Les administrations et les collectivités locales qui bénéficieront à court terme d'un support d'identification unifié.**

Thierry Mandon, le secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification, s'est rendu le 2 octobre dans les locaux de la Dila pour visiter le plateau de développement du projet « France Connect ». France Connect est la « marque de fabrique » du futur système numérique national d'identification et d'authentification des usagers des services de l'administration.

Le dispositif, développé par le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), cible les services publics de l'Etat, les administrations et les collectivités locales qui bénéficieront à court terme d'un support d'identification unifié, bon marché et relativement facile à implémenter dans leur propre système d'information.

Ce programme, qui sera déployé dès 2015 avec la bascule sur France Connect des trois millions de comptes du site portail « mon.service-public.fr », doit permettre à l'utilisateur de fédérer tous ses comptes publics existants, puis d'établir ensuite de nouvelles connexions avec des administrations non encore dotées de leur propre système d'authentification, à condition d'adopter directement celui de France Connect.

### **La solution annule et remplace la carte d'identité électronique**

La procédure qui s'apparente à celle déjà pratiquée par les réseaux sociaux comme « Facebook Connect » ou « Google+ Sign in » restera relativement simple à déployer. L'utilisateur n'ayant pas encore de compte pourra s'enregistrer à partir d'une administration reconnue par le label et à laquelle il est numériquement affilié. Après avoir saisi ses identifiants d'origine, le site lui proposera en retour de fédérer son compte avec France Connect.

Après avoir donné son consentement, il disposera d'un compte national réutilisable sur de nombreux sites. Cette simplicité dans le mode d'enregistrement a d'ailleurs incité la DGFIP à proposer aux contribuables, dès la campagne 2016 de déclaration de revenus en ligne, de fédérer leur compte « impôts.gouv.fr » avec France Connect afin d'étendre rapidement le dispositif aux 10 millions d'utilisateurs dotés d'un compte fiscal.

France Connect ne se limite pas au seul composant unifié d'identification. A terme, il devrait permettre aux administrations et notamment aux collectivités d'effectuer des requêtes sur le niveau d'imposition ou sur la domiciliation de l'utilisateur afin d'éviter l'étape coûteuse des demandes de justificatifs. Selon un expert ayant participé à la définition du projet, la nouvelle solution répondrait à 95% des besoins justifiant la création d'une carte d'identité électronique (CNIE) et l'économie réalisée sur la « non création » de cette carte avoisinerait le milliard d'euros.

France Connect devrait ainsi accélérer le développement de portails de téléservices couvrant la totalité des besoins transactionnels des collectivités avec les usagers et constituer également une brique essentielle de la mise en œuvre du programme « dites-le nous une fois » dans toutes les administrations. Autant dire qu'il constitue déjà à lui seul un levier essentiel pour les prochaines conquêtes de l'administration numérique.

Philippe Parmantier / EVS

**Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire (Source de progrès)**

#### **Source :**

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250267813817>